

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-huitième séance – Mardi 10 mars 2009, à 17 h

**Présidence de M. Thierry Piguet, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Laetitia Guinand, Mary Pallante et M. Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 27 février 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 mars, mercredi 11 mars et lundi 16 mars 2009, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs, comme toute la population de Suisse, nous avons appris avec tristesse le décès de Lucie Trezzini, cette jeune fille qui a été assassinée en Suisse alémanique. Nous nous associons à la peine de la famille. Nous devons déplorer aussi le drame qui a eu lieu au quai du Cheval-Blanc, où une famille de quatre personnes, des citoyennes et des citoyens de Genève, a trouvé la mort. Nous avons une pensée pour ces personnes disparues.

Ce matin, mon collègue Rémy Pagani et moi-même avons tenu une conférence de presse sur les contrats de quartier. Nous vous avons distribué de la documentation à ce sujet et nous serons à votre disposition, dans les commissions spécialisées, pour répondre aux questions concernant cette expérience pilote que nous menons avec plusieurs départements. Ce matin, lors de la conférence de presse, des représentants du département de Patrice Mugny et de Pierre Maudet étaient présents, de même que le magistrat Rémy Pagani, vice-président du Conseil administratif, que je remercie d'avoir assisté à ladite conférence de presse.

Ces expériences pilotes concernent Saint-Gervais et les Grottes, qui seront les premiers quartiers à signer un contrat de quartier. Nous espérons que cela permettra aux services de l'administration de travailler plus efficacement, d'une manière horizontale, et de mieux répondre à l'attente des habitantes et habitants, Suisses ou étrangers. J'en profite pour remercier nos collaboratrices et collaborateurs présents ce matin pour tout le travail de préparation qu'ils ont effectué.

## 2. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2010.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, la liste des jurés est à votre disposition pour consultation. Nous voterons demain à 20 h 30 l'arrêté y relatif.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Nous vous rappelons la séance supplémentaire du 21 avril, qui sera réservée au renvoi des comptes dans les commissions spécialisées.

M<sup>me</sup> Salerno nous informe qu'elle ne pourra assister à notre séance de demain, à 20 h 30. Les objets qui la concernent seront donc, le cas échéant, reportés à lundi.

Enfin, je salue la nouvelle secrétaire du Secrétariat du Conseil municipal, M<sup>me</sup> Laure Renevier, assise à la tribune aux côtés de Loredana! (*Applaudissements.*)

Nous avons reçu deux motions d'ordre. La première demande d'ajouter à notre ordre du jour l'interpellation urgente I-185 de MM. Mathias Buschbeck, Jean-Louis Fazio et M<sup>me</sup> Salika Wenger: «Qui contrôle encore le stationnement en ville de Genève?»

Je passe la parole à M. Buschbeck, pour motiver l'urgence de cette interpellation.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Mesdames et Messieurs, depuis de nombreuses années, 80 agents municipaux (AM) contrôlaient le stationnement en ville de Genève. On nous a annoncé un transfert de compétences dans ce domaine, mais un certain nombre de conditions devaient être remplies auparavant, qui n'ont pas été remplies. Or nous apprenons par voie de presse que les AM ont déjà, en partie, d'autres missions. Nous voudrions donc savoir qui contrôle aujourd'hui le stationnement et être sûrs qu'on ne sabote pas les efforts faits depuis des années pour réguler le stationnement en ville de Genève.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 31 oui contre 28 non.**

**Le président.** Nous traiterons cette interpellation après les questions orales.

La seconde motion d'ordre demande d'ajouter à notre ordre du jour l'interpellation urgente I-186 de M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio: «M. Maudet entend-il respecter la liberté syndicale?»

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Mesdames et Messieurs, vous savez que le syndicat Unia organise des piquets de protestation contre le licenciement d'une vendeuse et déléguée syndicale de Manor. Il a obtenu pour ce faire des autorisations, qu'il respecte scrupuleusement, comme nous avons pu le constater. Or, hier, le département de M. Maudet a annulé l'autorisation accordée à Unia. Nous voulons donc développer en urgence cette interpellation pour avoir des explications. En effet, nous avons lu les motifs invoqués par le Service de la sécurité et de l'espace publics et nous les contestons formellement. Nous pensons que la liberté

syndicale doit être garantie, de même que le droit de manifester. En conséquence de quoi, nous demandons l'urgence pour avoir des réponses très précises aux questions que nous voulons poser au magistrat Pierre Maudet.

Mise aux voix, la motion d'ordre recueille 34 oui et 34 non. Le président départage les voix en votant oui.

**Le président.** Nous traiterons donc cette interpellation après les questions orales.

#### 4. Questions orales.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Salerno et concerne le cercle d'UGS. M. Pattaroni et moi-même avons été étonnés de constater que, vendredi, ce restaurant était fermé et qu'il l'était encore aujourd'hui. Quelle en est la raison, n'est-il plus exploité, ou s'est-il passé quelque chose de particulier?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** J'ai proposé aux différents chefs de groupe de leur donner une information à ce sujet demain à midi. Je vous suggère donc, Monsieur Rubeli, d'en parler demain après-midi avec votre chef de groupe, M. Hämmerli, qui vous représentera lors de cette séance.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Pagani et concerne le quartier de la Forêt. Un chemin piéton traversant ce quartier est prévu de longue date et, à cette fin, une villa a été démolie il y a trois ans. Depuis trois ans, on a donc démoli du logement pour rien, puisque ce chemin n'est toujours pas réalisé aujourd'hui. Monsieur Pagani, je vous ai interpellé à ce propos au mois de janvier et vous m'avez répondu que la proposition nous serait présentée au mois de février. Lors d'un contact avec vos services, ceux-ci m'ont parlé du mois de mars. Nous sommes en mars et je n'ai toujours rien vu venir... Alors, y a-t-il anguille sous roche, ou la proposition est-elle vraiment à bout touchant?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur Buschbeck, vous faites bien de revenir sur ce petit chemin. J'ai vu ce lundi les plans: les modifications

sont faites et une proposition va être déposée incessamment, d'un montant de 340 000 francs, sauf erreur. Elle sera soumise au Conseil administratif la semaine prochaine, voire la semaine suivante, et vous la recevrez pour la prochaine session. Le chemin en question permettra aux habitants du quartier de la Forêt de rejoindre rapidement l'arrêt de tram sur la rue de la Servette. Tout cela a été un peu long, parce qu'il a fallu négocier avec les propriétaires, qui ont exigé une palissade en bois. De plus, les services de mon collègue M. Tornare ont élaboré un projet de jardin public, des arbres vont être coupés et une replantation est prévue, ce qui a nécessité ce délai supplémentaire de deux mois que vous avez bien voulu m'accorder, Monsieur Buschbeck!

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Mesdames et Messieurs, ma question est, je vous le concède, une question prétexte! Elle s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, mais plus particulièrement à M. Mugny. Il se trouve que j'ai eu le privilège, hier, d'être présente au cimetière des Rois, lors des hommages à Grisélidis Réal, et que j'ai été fort émue par les interventions des uns, des unes et des autres. Je suis, aujourd'hui, très fière de votre décision, Madame et Messieurs du Conseil administratif, et je le dis non seulement en mon nom, mais aussi au nom des associations de défense des droits des prostituées et de l'immense majorité des féministes du monde entier. Je vous remercie très chaleureusement, vous Conseil administratif, de votre décision commune, et vous, Monsieur Mugny, d'en avoir été l'instigateur.

Ma question est: y aura-t-il un compte rendu exhaustif de ces sensibles interventions, témoignages, poèmes et autres lectures – à l'exception, bien sûr, de l'air de trompette sublime joué par Miles Davis dans «L'ascenseur pour l'échafaud»? Y aura-t-il un compte rendu pour garder intact dans nos mémoires et dans nos cœurs ce moment mêlé de grâce et d'humilité?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je vous remercie de votre intervention, Madame. Pour le moment, il n'a pas été prévu de produire un document sur cette cérémonie qui, vous le savez, a été enregistrée. Il faudrait contacter les proches et je veux bien me faire l'intermédiaire auprès de M. Igor Schimek, qui représentait la famille.

J'en profite, puisque j'ai la parole, pour relever qu'un journal a parlé pendant des semaines de «polémique qui enfle», alors qu'en dehors de deux personnes – auteurs des lettres de lecteur qui ont été publiées et qui exprimaient leur désaccord, tout à fait légitimement, j'en conviens – l'ensemble des personnes présentes étaient favorables à cette inhumation au cimetière des Rois, y compris des représentantes de nombreuses associations de femmes, qui trouvaient légitime le com-

bat de Grisélidis Réal. Je trouve assez piquant qu'on ait parlé pendant des semaines de polémique, alors qu'il n'y a eu aucune manifestation et que la cérémonie d'hier s'est déroulée tout à fait dignement.

**M. Georges Queloz (L).** Ma question s'adresse à deux magistrats en particulier, M. Mugny et M. Pagani. Elle concerne le concours qui vient d'être lancé pour la Nouvelle Comédie, ce dont nous nous réjouissons. Mais, en même temps, nous avons appris par la presse que le projet du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) accusait un dépassement de 107 millions de francs environ, qui devra être soumis au Grand Conseil, et qu'on peut s'attendre à un référendum. Alors, si le projet du CEVA devait échouer, est-ce que cela remettrait en cause le projet de Nouvelle Comédie tel qu'il est conçu aujourd'hui? Chacun sait que, pour un tel concours, les bureaux d'architectes font travailler énormément de monde et il ne faudrait pas que ce soit dans le vide. Pouvez-vous me donner des informations à ce sujet?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Le Conseil d'Etat a effectivement pris, contre toute attente, la décision de soumettre au vote le dépassement du CEVA, cela dans un souci démocratique. En ce qui concerne la position de la municipalité, elle reste la même. Vous savez comme moi, Monsieur Queloz, quels sont les délais et les difficultés pour faire sortir un projet de terre. Comme dans tous ces châteaux de cartes qui sont montés à Genève en matière de construction, si nous attendons que le CEVA soit validé, nous repartons pour six mois ou une année de délai. Nous avons donc décidé d'aller de l'avant, parce que la Nouvelle Comédie est un beau projet. De toute façon, le quartier de la gare des Eaux-Vives doit être restructuré, nous sommes propriétaires de terrains et il nous faut aller de l'avant. Nous avons donc pris ce risque, mais notre profession est semée de risques...

J'espère que nos concitoyens, comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant, soutiendront ce projet d'infrastructure pour Genève, pour la mobilité et notamment la mobilité douce, et que le référendum qui sera éventuellement lancé aura le sort qu'il mérite. En effet, le CEVA est un bon projet et tout le Conseil administratif le soutient. Il n'y a pas de raison que nous mettions un coup de frein au motif que certains ont, légitimement d'ailleurs, des vellétés de lancer un référendum.

**M. Marc Dalphin (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Hier, j'ai été visiter le Musée Rath et ses nouvelles installations. Dans les combles, au-dessus du plafond réfrigérant, côté entrée, tout un pan de mur est dégradé par des années

d'infiltrations venant du toit et des verrières. N'aurait-il pas été possible d'assainir ce pan de mur pendant les travaux de rénovation?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Avec cette question, nous sommes au cœur du problème, Mesdames et Messieurs! Lors des travaux de rénovation du Musée Rath, nous avons dépassé le budget à hauteur de 1,4 million de francs, pour faire en sorte que le musée puisse rouvrir ses portes dans de bonnes conditions et accueillir notamment l'exposition Giacometti. Certains d'entre vous, sur ces bancs, m'ont reproché ces dépassements. Je relève que nous avons effectivement fait face à un certain nombre de problèmes, qui devront être traités et qui auraient nécessité un dépassement encore plus grand. Or nous avons décidé, s'agissant de la bonne facture des travaux engagés, de nous limiter au strict minimum. Nous aurions pu rénover l'ensemble du Musée Rath et libérer notamment les splendides verrières, mais votre Conseil, sollicité, a rejeté cette proposition, qui aurait fait monter la facture très haut. Nous avons donc fait avec l'argent que nous avons à disposition. En l'état, il n'y a plus d'infiltrations, mais nous devons évidemment remédier, dans le cadre de l'entretien courant, aux dégradations des murs que vous avez relevés à bon escient.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** Ma question s'adresse à M. Mugny et concerne la succession du directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH), M. Cäsar Menz. Nous avons entendu qu'un concours avait été lancé pour savoir qui reprendrait la tête de ce musée. Il semblerait que ce concours, à ce jour, soit européen, alors qu'il est habituel de lancer des concours au niveau international. Le MAH abrite des collections qui ne concernent pas seulement Genève, je citerai par exemple la collection Charles Bonnet de sculptures du Nord de l'Afrique. Genève est une ville internationale et nous aimerions vivement avoir des candidatures de personnalités du monde entier, susceptibles de s'intéresser à la mise en valeur de cette institution. Pourriez-vous, Monsieur Mugny, nous donner des informations à ce sujet?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** De manière générale, dans le département de la culture, comme dans d'autres départements, lorsqu'il s'agit de remplacer une personne dirigeant une institution, l'appel à candidatures est international et se fait en général par le biais des revues spécialisées dans les domaines intéressés. Dans le cas du Musée d'histoire naturelle, nous avons publié l'appel dans tous les journaux spécialisés européens et canadiens. Finalement, nous avons choisi M<sup>me</sup> Decrouez, car cette candidature interne s'était révélée la meilleure, mais le fait est que, généralement, il y a un appel international.

C'est le cas pour le MAH et je peux vous dire que nous avons déjà reçu de nombreuses candidatures, qui sont transmises au fur et à mesure au jury. Celui-ci est très heureux, car nous avons plusieurs candidatures, hommes et femmes, d'un excellent niveau. Vous savez que, dans un premier temps, le magistrat ne participe pas aux auditions. Une fois que le jury a tranché en proposant deux candidats, c'est là qu'une dernière rencontre a lieu entre le magistrat, accompagné de deux ou trois collaborateurs, et les candidates ou candidats finalement retenus.

Dans le cas du MAH, nous sommes donc tout à fait dans un cadre international et j'espère que les choses se passeront bien. Nous craignons toujours de ne pas avoir assez de candidatures d'un certain niveau, comme nous en avons fait l'expérience l'avant-dernière fois au Musée d'ethnographie. Nous sommes donc satisfaits de voir que pour le MAH, de l'avis des personnes concernées, nous avons de belles candidatures, d'un très haut niveau de compétences.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Ma question s'adresse à Pierre Maudet. J'ai remarqué, comme tout un chacun, que, dans les Rues-Basses, les poubelles avaient été remplacées par ces fameux sacs jaunes qu'on voit ailleurs en ville, dont la contenance est nettement supérieure. En revanche, j'ai aussi remarqué que, pour installer ces nouvelles poubelles, il avait certes fallu démonter les anciennes, mais surtout que les piliers qui les soutenaient et qui étaient soudés au sol étaient restés. Dans l'ensemble des Rues-Basses, on a maintenant des potelets qui ponctuent le domaine public et qui ne sont pas très esthétiques, c'est le moins qu'on puisse dire. Certaines des nouvelles poubelles ont même été installées juste devant ces potelets. J'aimerais donc savoir ce que les services d'aménagement urbain vont faire à cet égard, parce que l'esthétique des Rues-Basses s'en trouve nettement altérée, même s'il faut reconnaître que la propreté s'est améliorée.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Je remercie M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio de sa question, qui me permet de souligner ici l'impact rapide, pour ne pas dire immédiat, et très efficace de l'installation de ces nouvelles poubelles. Celles-ci ont l'immense mérite de présenter un coût attractif, trois fois moins élevé que celui des prototypes développés à l'époque par mon prédécesseur – de 1000 francs on est passé à 330 francs – et une contenance deux fois supérieure, à savoir 110 litres au lieu des quelque 50 litres précédents. Vous aurez remarqué aussi – et je me permets là de répondre à une question que vous ne m'avez pas posée, Madame – que nous avons placé les poubelles contre les murs et non plus au milieu de la rue. Cela pour des motifs d'esthétique, mais aussi parce que, vu les nombreuses livraisons dans les Rues-Basses, les prototypes envisagés par mon prédécesseur étaient régulièrement, si ce n'est systématiquement, endommagés par des véhicules.



Maintenant, pour répondre à votre question précise, je vous confirme que les potelets qui supportaient les poubelles précédentes vont être enlevés. Ils vont l'être, si je ne m'abuse, mais je le vérifierai encore, par le Service du génie civil de mon collègue Pagani. En fait, nous avons souhaité installer d'abord les nouvelles poubelles, par souci de coordination et pour éviter d'avoir une vacance entre les deux situations, car même un week-end sans poubelles, c'est difficile! Je vous donnerai demain le calendrier du retrait de ces potelets, car vous avez raison: ils sont inesthétiques et n'ont dorénavant plus aucune utilité.

**M. Grégoire Carasso (S).** Ma question s'adresse au magistrat Pagani. L'association «Pour que pousse Coquelicot» a récemment annoncé son retrait du processus d'aménagement du site d'Artamis, en invoquant notamment la difficulté, pour dire le moins, d'être intégrée au processus de participation et de décision. Sachant que le projet d'actualité est celui d'un écoquartier et que la Ville en est partie prenante, je voudrais connaître la position du conseiller administratif sur ce retrait, savoir comment il l'apprécie...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, sachez d'abord que je regrette le retrait de l'association «Pour que pousse Coquelicot». Ses membres avaient été «écartés», si je puis dire, du processus lors de la législation précédente, quand nous avons constaté la dramatique pollution des terrains, qu'il s'agissait d'abord de dépolluer. Puis, dès mon arrivée, nous les avons invités à réintégrer le processus. Malheureusement, parce qu'ils avaient un statut d'experts et que toutes leurs propositions n'ont pas été reprises immédiatement par le comité de pilotage, ils ont jeté le gant. Je le regrette infiniment, d'autant que certaines de leurs propositions, par exemple celle de réserver 3000 à 5000 mètres carrés de surface constructible pour des artisans et des artistes, ont bel et bien été reprises par le comité de pilotage.

En l'occurrence, le processus participatif est un long processus qui a ses écueils, sur lesquels ils ont buté. Mais nous avons encore six ans de travaux devant nous et j'espère qu'ils auront l'occasion de réintégrer le processus, dans lequel ils ont toujours un pied, puisque nous travaillons avec des coopératives elles-mêmes membres de «Pour que pousse Coquelicot». D'autre part, l'Association des habitants de la Jonction souhaite mettre sur pied un forum qui pourrait aussi intégrer le processus d'aménagement. Pour notre part, Etat et Ville de Genève, nous restons ouverts à la participation la plus large possible.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno et concerne les locaux attribués à la rue du Vélodrome, dans le cadre du relogement de cer-

tains artistes, plasticiens, troupe de théâtre, etc. Lors de la mise à disposition de ces locaux, on nous a confirmé qu'ils ne seraient pas accessibles au public, pour des raisons tout à fait compréhensibles de flux, de passage, en fait des raisons de sécurité. Or, dans notre quotidien genevois préféré, nous avons pu lire qu'un directeur de théâtre, celui du Galpon pour ne pas le nommer, y faisait ses répétitions, ce qui est tout à fait concevable, mais qu'il avait aussi l'intention d'accueillir une chorale, de donner des cours aux acteurs, ainsi qu'à des enfants. Or, à mon sens, soit la chorale, soit les acteurs, soit les enfants, sont du public. Je voudrais donc savoir si une autorisation spéciale lui a été accordée pour qu'il puisse accueillir du public. Si c'est le cas, pourquoi ce régime de faveur?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Madame Olivier, vous faites référence aux propos de M. Alvarez, directeur du Galpon, sur ce que proposera le théâtre au Vélodrome. Dans le contrat qui lie la Ville au collectif du Vélodrome, il est très clairement écrit que les activités se déroulant au Vélodrome ne peuvent être ouvertes au public. Ainsi, le Galpon ne peut pas donner une représentation ouverte au public, qu'il y ait 200 ou 10 personnes. Cela dit, parmi les activités du Galpon figurent des stages pour les danseurs et pour des enfants, par le biais du Département de l'instruction publique (DIP). A cet égard, pour autant que l'offre d'Alvarez corresponde aux critères et aux standards posés par l'Etat, aussi bien par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail que par le DIP, la Ville n'y voit pas d'inconvénients.

En résumé, les manifestations ne doivent pas être ouvertes au public, on n'organise pas de représentation, de festival de danse. Mais les activités traditionnelles du Galpon, à savoir l'accueil de certaines personnes pour des stages, ou la pratique quotidienne de la danse contemporaine, peuvent avoir lieu, pour autant que les conditions posées par l'Etat, et principalement par le DIP pour les écoles, soient respectées.

**M. Alexis Barbey (L).** Ma question s'adresse à M. Tornare. Des habitants des Eaux-Vives m'ont dit que depuis deux ans la fontaine du Jardin anglais ne fonctionne plus. S'agit-il d'un désir d'économiser l'eau, comme l'avait souhaité M<sup>me</sup> la conseillère fédérale lorsqu'elle était à votre place? Ou s'agit-il d'attendre que l'on agrmente cette fontaine d'une statue supplémentaire, peut-être à l'effigie de l'un ou l'autre conseiller administratif?

**Le président.** Monsieur Barbey, vous parliez donc de M<sup>me</sup> Burnand, qui n'a toujours pas brigué le poste de conseillère fédérale...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur Barbey, je vais répondre à votre question, puisque l'entretien des fontaines dépend du Service du génie civil, lui-même rattaché au département des constructions et de l'aménagement!

L'année passée, avant l'été, on m'a informé qu'il y avait une fuite assez importante dans cette fontaine et qu'il convenait de déposer une proposition pour réparer la pompe et le moteur. A cause de cette fuite, c'étaient des milliers de litres d'eau traitée, l'eau du robinet, qui passaient au lac. J'ai donc décidé de ne pas remettre en service cette fontaine, qui générerait des dépenses importantes pour la municipalité en raison de la fuite. A ma connaissance, mais je m'en assurerai auprès de mes services, la fontaine devrait être remise en service et le moteur installé avant cet été.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Ma question s'adresse au conseiller administratif Pagani, et elle ne concerne pas la place Neuve, au sujet de laquelle nous fêtons aujourd'hui un premier anniversaire – celui de l'adoption de la motion M-755 – et où il ne se passe rien... Non, ma question concerne la plaine de Plainpalais. Là, c'est un anniversaire de deux ans, puisque notre Conseil a voté les crédits d'aménagement de la plaine en mars 2007. Or le chantier n'est toujours pas ouvert et le bruit court dans la République que la Ville de Genève aurait tout simplement oublié de renouveler son autorisation de construire! Pouvez-vous le confirmer, Monsieur le conseiller administratif?

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve).** Ma question s'adresse à M. le maire. Elle concerne l'harmonisation de la scolarité au niveau national et ses effets sur le secteur de la petite enfance. Un des éléments de cette harmonisation est la date de naissance limite pour l'entrée des enfants à l'école, qui recule de trois ou quatre mois. Cela veut dire qu'un tiers des enfants nés en 2008, à savoir ceux qui sont nés entre juillet et octobre, ne pourront plus entrer à l'école dès la rentrée 2012. Je vous demande donc, Monsieur Tornare, comment vous allez pallier le problème cette année-là, lorsqu'un tiers des enfants resteront plus longtemps à la crèche.

**M. Manuel Tornare, maire.** Madame la conseillère municipale, dans ce dossier, il y a d'une part le projet fédéral HarmoS, qui sera certainement approuvé par notre Canton et qui ne sera pas soumis au suffrage universel. D'autre part, il y

a l'initiative cantonale «radicalo-GHI» sur l'accueil continu des élèves, qui sera, elle, soumise à la population prochainement. M<sup>me</sup> Claude Howald et moi-même, ainsi que le directeur de l'Association des communes genevoises, avons été auditionnés par la commission de l'enseignement du Grand Conseil à ce sujet. Si je lie HarmoS et l'initiative radicalo-GHI, c'est que tout cela va coûter et que la réponse à votre question dépend de ces futures propositions, retenues ou non.

Evidemment, j'en ai parlé dernièrement au comité du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, que je préside. Nous avons décidé de mandater une personne extérieure, qui va non seulement se préoccuper de la problématique que vous soulevez, mais aussi des coûts, vraisemblablement faramineux, que ces propositions vont engendrer. Car il est bien beau de promettre de raser gratis, mais il faut quand même savoir, surtout en période de crise, combien cela va coûter!

Lorsque nous avons été auditionnés par la commission de l'enseignement du Grand Conseil, mes collaboratrices et collaborateurs ont été frappés de constater que beaucoup de députés qui étaient derrière l'initiative ne pouvaient articuler de chiffres. Je préfère donc m'en remettre à des spécialistes – car je n'en suis pas un, en matière financière – qui vont évaluer les coûts, afin de pouvoir répondre précisément, de manière rigoureuse, à vos questions. Avec M<sup>me</sup> de Tassigny, déléguée à la petite enfance, nous sommes très conscients du problème que vous soulevez. Encore une fois, pour la Ville de Genève, la facture sera certainement salée. Nous vous en parlerons prochainement, dans ce Conseil municipal et dans les commissions concernées, une fois que nous aurons toutes les réponses.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, mais peut-être plus particulièrement à M. Mugny, puisque le département de la culture est le plus engagé à cet égard. Elle fait suite aux incursions destructrices de l'armée israélienne dans la bande de Gaza, au mois de janvier de cette année. Je sais que la Ville de Genève a des projets en cours actuellement à Gaza, notamment un projet de musée et de centre culturel, dont la presse a parlé récemment. Je me souviens que, dans le temps, elle avait un projet de crèche, mais c'était peut-être en Cisjordanie... Toujours est-il que je voudrais savoir si ces projets soutenus par la Ville de Genève ont souffert soit de pertes humaines, soit de dégâts matériels. Si tel devait être le cas, qu'envisage de faire la Ville envers les responsables de cet état de fait?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Votre question, Madame Brunier, est vraiment fondamentale, puisque, s'agissant d'Israël et de la Palestine, nous avons en effet un certain nombre de projets, dont certains à Jérusalem

même, qui dépendent de mon collègue Manuel Tornare. Ce sont des crèches ou des établissements mixtes qui essaient de favoriser la coexistence et la rencontre. Nous avons aussi des projets à Gaza, deux principalement. L'un est un centre culturel, pour lequel nous avons soutenu l'association Meyrin-Palestine et Ridha Ben Boubaker. A ma connaissance, aux dernières nouvelles, il n'a pas été bombardé. Je le dis sous toutes réserves, Madame Brunier, mais comme il n'y a plus eu de bombardements récemment, je pense que mes dernières informations sont fiables.

L'autre projet était celui d'un musée archéologique à Gaza. Cela aurait dû être la suite de l'exposition qui a eu lieu au Musée d'art et d'histoire. Malheureusement, nous avons dû garder à Genève – et je remercie mes collègues de m'avoir soutenu – les pièces de l'exposition du MAH. Prochainement, je l'espère, elles seront exposées à Bruxelles. Nous avons promis à Leila Chahid, représentante de la Palestine auprès de l'Union européenne, que nous les reprendrions après cette exposition, Bruxelles craignant de se retrouver avec ces objets sur les bras.

En l'occurrence, Jawdat Khoudary, qui est le principal prêteur de ces objets, avait créé un semblant de musée à Gaza, le projet de faire un vrai musée avec l'Unesco et le Programme des Nations Unies pour le développement ayant été bloqué suite aux tensions. On ne pouvait en effet plus entrer à Gaza, les gens du MAH avaient dû attendre quatre ou cinq jours pour pouvoir y entrer. Jawdat Khoudary avait donc fait un petit musée, une sorte de symbole de ce que pourrait être le grand musée. Il avait même prévu un accueil, une cafeteria, tout cela éminemment sympathique. Puis, il y a eu les bombardements, heureusement peu d'objets ont été touchés, personne n'est mort, mais le musée a été partiellement détruit et il ne fonctionne plus aujourd'hui. Jawdat Khoudary a dû partir avec sa famille au Caire, je ne sais pas où il en est, et il est vrai que tout est bloqué pour le moment.

Enfin, sachez qu'au mois d'avril nous allons organiser un événement au Palais Eynard, avec M<sup>me</sup> Béatrice Guelpa, pour présenter son livre qui raconte le travail de M. Khoudary, l'aventure de l'exposition au MAH, son rêve d'un musée à Gaza... Ce rêve n'est pas enterré, mais nous attendons des circonstances meilleures pour pouvoir le mettre en œuvre. Nous espérons que ce livre, qui est publié aux Editions Zoé et qui devrait être traduit en arabe et en anglais, ouvrira des perspectives. Il est évident que, dès que ce sera possible, nous essaierons de relancer ce projet de musée.

**Le président.** Nous avons déjà dépassé les trente minutes dévolues aux questions orales. Je demanderai aux quatre derniers intervenants d'être le plus concis possible dans leurs questions, et aux conseillers administratifs de l'être dans leurs réponses...

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder** (UDC). Ma question s'adresse à M. Maudet. En descendant la route de Meyrin, à la hauteur de la Cité-Villars, j'ai constaté qu'il y avait des dépôts sauvages de meubles, et pas qu'un peu! Le responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité estime-t-il que cette situation donne une belle image de notre ville, tout spécialement lors du Salon de l'auto, qui attire de nombreux visiteurs en ce moment?

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Je risque, Monsieur le président, de ne pas pouvoir être concis sur une question aussi vaste, qui soulève la problématique des débarras sauvages. J'aurais souhaité que ce soit une interpellation, ce qui m'aurait permis de développer...

Les dépôts encombrants, qui ne sont d'ailleurs pas en majorité des débarras sauvages, font l'objet d'annonces préalable à la Voirie, au numéro gratuit que vous connaissez naturellement, le 0800 42 22... (*Exclamations et rires.*) Ce numéro qui permet d'assurer une levée gratuite desdits dépôts est abondamment utilisé. Il enregistre en moyenne 250 appels par jour, de la part de gens qui désirent déposer un ou plusieurs meubles en bas de chez eux. Ils le font généralement la veille au soir et, le lendemain matin, lorsqu'ils sortent, ils découvrent un véritable garde-meubles devant chez eux: ce n'est plus forcément les objets qu'ils ont débarrassés, mais une brocante géante qui s'est développée durant la nuit! Ces dépôts, depuis quelques années, prennent des proportions extrêmement inquiétantes, puisque nous sommes passés de 3800 tonnes de déchets encombrants, en 2007, à 4200 tonnes en 2008, soit une progression supérieure à 10%, qui a donné lieu à une réaction, pour le moment mesurée, de la part du département que je préside.

En l'occurrence, cinq véhicules tournent chaque jour pour récupérer les débarras annoncés comme ceux qui ne l'ont pas été, y compris dans le quartier que vous citez, Madame. Mais nous ne privilégions pas un quartier plutôt qu'un autre, et le paramètre Salon de l'auto n'est pas un paramètre qui nous semble prépondérant, pour répondre à votre question. Certes, tous les quartiers sont concernés, nous veillons à laisser le moins longtemps possible ces meubles, sommiers et autres matelas sur le domaine public. Mais enfin, nous le faisons partout et de manière égale.

Ce que je peux vous dire en revanche, puisque vous m'avez octroyé des crédits pour cela, c'est qu'une grande opération, qui s'inscrit dans le cadre du plan propreté, est prévue sur cette problématique précise des déchets encombrants. Elle comportera des éléments de répression, des éléments de sensibilisation et des éléments logistiques. Elle interviendra alternativement sur la rive gauche puis sur la rive droite, aux mois de mai et de juin, qui sont les deux pires périodes de l'année et qui correspondent aux nettoyages et débarras de printemps.

Nous sommes effectivement, et j'en conclus par là, très préoccupés par cette situation, qui évolue négativement parce que, dans notre société, la consommation de meubles augmente notamment, avec la présence de grandes enseignes qui cassent les prix. Cela explique qu'on ait, sur le domaine public, cet impact déplorable pour l'image de la ville, je vous le concède.

**M. Jean-Louis Fazio (S).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Dernièrement, j'ai vu, dans la *Feuille d'avis officielle*, une prolongation d'autorisation pour la construction d'une passe à bateaux sous le pont des Bergues. Je voudrais donc savoir où en est le dossier du pont des Bergues. Notre Conseil avait voté un crédit pour des travaux de restauration du pont, mais il me semblait que la Ville avait gelé ces travaux pour quelque temps. Qu'en est-il de ce dossier?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** En effet, le Conseil municipal a voté une proposition de crédit PR-361 pour une passe à bateaux au pont des Bergues. L'Etat devait contribuer pour moitié au financement de cette passe à bateaux, ainsi qu'à la totalité du financement du débarcadère que nous pourrions construire devant le pont de la Machine. Or tout cela est encore en discussion et n'a pas été intégré dans le plan quadriennal des Transports publics genevois, plan qui inclut évidemment les Mouettes genevoises.

J'ai interpellé M. Robert Cramer par courrier, il y a une semaine, pour lui demander une détermination formelle de l'Etat et pour savoir si, vu la réfection en cours des ponts de l'Ile, on ne pourrait pas envisager de construire une Mouette spéciale avec plancher abaissé, indépendamment du plan quadriennal. En effet, le passage sous les ponts nécessite un bateau à plancher abaissé, qui permettrait aux personnes qui se déplacent à pied, et qui sont en augmentation, de prendre la Mouette à la sortie du parking du Mont-Blanc par exemple, ou aux Pâquis, en direction du barrage du Seujet. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Aucune décision formelle n'est prise, mais je trouve que cette idée intéressante devrait être concrétisée, si nous trouvons le financement, ce d'autant qu'une partie a déjà été garantie par le Conseil municipal.

**M. Gérard Deshusses (S).** J'imagine que ma question s'adresse à M. le maire. Elle concerne les chênes qui se trouvent le long de l'avenue Eugène-Pitard, entre l'avenue Louis-Aubert et la route de Florissant. Il y a de cela quelques années, nous avons densifié ce quartier et on nous avait assuré que ces chênes ne seraient ni abîmés, ni gênés par ces constructions. Or, si on y regarde de plus près, la vingtaine de chênes du côté sud de l'avenue ont subi, depuis maintenant deux ans, un régime assez strict! On a commencé par les rabattre, ensuite on les

a ébranchés, et puis, pour certains, on a simplement coupé le fût au ras des racines, et pour d'autres il ne reste que le tronc... De fait, sur la vingtaine de chênes au départ, tous en bonne santé et tous plusieurs fois centenaires, il n'en reste qu'une petite dizaine, en bonne forme. Alors, est-ce pour donner plus d'air et plus d'espace aux habitants du quartier? Voilà qui serait inquiétant, car il s'agit quand même d'une grosse atteinte à notre patrimoine naturel. Je rappelle que, dans le bas de l'avenue Eugène-Pittard, le même type de chêne vit très bien, le long du parc Bertrand.

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur le conseiller municipal, je vais faire une petite enquête concernant ces chênes... Je précise ici qu'un article paraîtra demain dans la *Tribune de Genève* concernant des abattages et élagages que nous allons effectuer ces prochaines semaines. Il faut dire qu'à Genève – et ce n'est pas une critique adressée aux citoyennes et aux citoyens de notre ville – chacun se croit spécialiste en dendrologie, en science des arbres! On peut parfois avoir l'impression que les arbres sont en bonne santé, comme les personnes, alors qu'ils ne le sont pas. Donc, quand nous élaguons, quand nous abattons des arbres, nous ne le faisons pas de gaieté de cœur. Nous faisons simplement en sorte que, dans la mesure du possible, le parc arboré que nous allons léguer aux générations futures soit bien géré et transmis en bon état.

Prochainement, nous allons donc abattre un certain nombre d'arbres et il y aura certainement des réactions dans les quartiers concernés, parce que les habitants auront l'impression que ces arbres sont sains. Mais je peux vous assurer que j'examine, avec mes collaboratrices et collaborateurs, chaque proposition d'abattage, que cela est aussi supervisé par le Canton, respectivement par le département du conseiller d'Etat Robert Cramer, et que nous intervenons seulement quand c'est vraiment nécessaire.

Pour preuve, je vous donnerai l'exemple que j'ai cité à la journaliste de la *Tribune de Genève*: dernièrement, on m'a demandé de signer l'autorisation d'abattage de trois arbres à proximité du temple de Saint-Gervais, pour faire passer pendant trois mois le trolleybus à cet emplacement, en raison des travaux liés au tram Cornavin-Onex-Bernex. Or je m'y suis opposé, j'ai refusé d'abattre des arbres sous prétexte que provisoirement, pendant un trimestre, le trolleybus devait passer à cet endroit. Et les Transports publics genevois et le Canton ont trouvé une autre solution, vu le refus de la Ville de Genève. Par conséquent, soyez rassurés, et je m'adresse là non seulement à M. Deshusses, mais à l'ensemble du Conseil municipal et aux personnes qui nous écoutent: nous ne procédons pas à ces abattages de gaieté de cœur, nous intervenons seulement en cas de grande nécessité. S'agissant des chênes de l'avenue Eugène-Pittard, je répondrai plus spécifiquement lors d'une prochaine séance.



**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Ma question s'adresse au magistrat Maudet. En me promenant dans notre bonne ville de Genève, j'ai remarqué une vaste campagne de l'Etat de Genève concernant le ramassage des meubles «en déshérence», si je puis dire, qui traînent dans nos rues. J'ai été assez étonné que ce soit l'Etat qui lance cette campagne. Je voudrais donc savoir si c'est un doublon, ou quelles synergies existent entre la Ville et les services de l'Etat à ce sujet.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Je serais heureux de prendre connaissance des images de cette campagne, Monsieur le conseiller municipal, parce que la Ville de Genève, comme toutes les municipalités, est seule répondante pour la levée des déchets. Je ne vois donc pas à quelle campagne vous faites référence. Si vous pensez à la campagne que nous avons lancée, qui se remarque passablement et qui a déjà fait l'objet d'une question lors de la séance précédente, elle porte non seulement sur la levée des déchets encombrants, mais également sur la pollution verticale que peuvent constituer les tags, ou sur ce qu'on désigne par l'anglicisme *littering*, c'est-à-dire les déchets qui jonchent le sol. A ma connaissance, ni le Canton, ni une autre instance n'a pris la liberté d'entamer une campagne sur la levée des déchets encombrants, dès lors que c'est à la Ville d'assurer cette prestation gratuite – qui coûte en réalité 2 millions de francs par année à notre collectivité. J'attends donc avec intérêt des précisions sur les images, ou sur les lieux où vous auriez vu cette campagne.

## **5. Interpellation du 10 mars 2009 de MM. Mathias Buschbeck, Jean-Louis Fazio et M<sup>me</sup> Salika Wenger: «Qui contrôle encore le stationnement en ville de Genève?» (I-185)<sup>1</sup>.**

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Le contrôle du stationnement devient-il le serpent de mer du département du conseiller administratif Maudet? Voilà bientôt dix ans, une majorité de notre Conseil décidait d'allouer au Conseil administratif les budgets nécessaires à l'engagement de 84 agents municipaux (AM). C'était une volonté politique qui visait à mettre fin à l'absence de contrôle et donc à la gabegie qui régnait en matière de stationnement, en ville de Genève. Ce travail a porté ses fruits. Chaque année, en effet, nous avons vu la quantité des amendes diminuer en ville de Genève.

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordre, 4907.

L'année passée, Monsieur le magistrat, vous nous annonciez vouloir supprimer le corps des AM et remettre à la Fondation des parkings le soin de contrôler le stationnement en ville, le personnel du corps des AM devant être redéployé dans différents services de la Ville. Dans le cadre du débat budgétaire, nous vous avons donné le blanc-seing, ayant reçu la garantie que cette mission du contrôle du stationnement serait toujours remplie. Cela va d'ailleurs dans le sens de ce que demande le groupe radical dans le cadre budgétaire, à savoir que le Conseil municipal vote plus des missions et prestations et moins des montants.

Aujourd'hui, on constate que la loi sur la police municipale a été votée au Grand Conseil, mais qu'elle n'a pas apporté de grandes modifications dans ce domaine. On constate également qu'il n'y a aucun accord avec la Fondation des parkings. Pourtant, malgré cela, on apprend par voie de presse que des agents municipaux sont redéployés pour le contrôle du domaine public et de l'affichage. Les 84 AM engagés au départ se retrouvent aujourd'hui moins de la moitié. Peuvent-ils encore remplir la mission que nous leur avons confiée au départ? Vous aviez aussi annoncé que les 40 AM restants seraient redéployés dans d'autres services: que va-t-il arriver à ces agents?

Tout le monde peut constater aujourd'hui que moins d'agents circulent. Le travail effectué depuis des années sera-t-il saboté en quelques mois, alors que nous avons vu fondre le nombre des amendes en ville de Genève? Nous en revenons donc à la question de départ de cette interpellation: qui contrôle le stationnement aujourd'hui en ville de Genève, et quelle garantie a-t-on que cette mission est aujourd'hui remplie?

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Pour répondre très précisément à cette interpellation: «Qui contrôle le stationnement en ville de Genève?», je vous dirai ce que j'ai toujours dit: ce sont cinq corps uniformés différents qui exercent ces compétences, dans des proportions différentes, et qui continuent de le faire, comme cela a toujours été le cas depuis 2002-2003 – et non pas depuis une dizaine d'années. Il s'agit de la gendarmerie cantonale et de la police de sécurité internationale – dont les uniformes se confondent quasiment – des agents de sécurité municipaux, des agents de la Fondation des parkings qui sont en bordaux, et enfin des agents municipaux. Cette catégorie avait été créée dans cette enceinte à l'époque, et vous avez raison de le dire, où il régnait une certaine gabegie en matière de stationnement, mais aussi parce que le Conseil municipal souhaitait imprimer un changement dans la politique du stationnement, matérialisé par l'introduction des zones bleues. Cette introduction progressive, quartier par quartier, nécessitait un effort particulier de contrôle, voire de répression, afin que les citoyennes et citoyens de cette ville puissent bénéficier pleinement des mesures introduites, à savoir le macaron qui permet de dépasser le temps de station-

nement pour celles et ceux qui en disposent, et le disque bleu pour les autres, qui limite à nonante minutes au maximum le temps de stationnement.

A votre question précise, je répondrai donc que ce sont toujours les mêmes qui contrôlent. Mais je comprends que, de manière sous-jacente, votre question est: «Dans quelles proportions? Et êtes-vous sûr de pouvoir assurer la mission, continuez-vous à le faire?» A cet égard, vous évoquez des constats, en disant que tout le monde s'est rendu compte, qu'on s'est aperçu que... Cela n'est pas très scientifique. Je vais donc vous donner quelques chiffres de nature à vous rassurer, quant au nombre d'amendes infligées, qui ne sont pas forcément les amendes perçues, puisque beaucoup d'amendes sont aujourd'hui contestées, comme est contestée l'autorité en général... Malheureusement, un certain nombre d'amendes ne finissent pas dans la caisse de la Ville: elles finissent au mieux au Service des contraventions de l'Etat et, au pire, elles passent par pertes et profits!

Je parlerai donc des amendes infligées, mais aussi, car cette préoccupation vous honore, Monsieur le conseiller municipal, des recettes en regard des amendes infligées, en les comparant d'une année à l'autre. Pour janvier 2008, nous avons pour 887 620 francs d'amendes infligées. En janvier 2009, nous avons pour 858 620 francs d'amendes infligées, soit une différence de moins de 30 000 francs sur un montant qui tutoie les 900 000 francs. C'est évidemment un différentiel ridicule en termes de production chiffrée. S'agissant du nombre d'amendes, en janvier 2008, nous étions à 18 307 amendes infligées. En janvier 2009, et je parle bien ici des seules amendes des AM, nous avons 17 052 amendes infligées, donc une différence de l'ordre de 5%.

Cette différence s'explique par le nombre d'agents actifs dans le contrôle. En effet, comme vous le savez, le Conseil administratif, et pas seulement le magistrat qui vous parle, a souhaité procéder à une externalisation du contrôle du stationnement, à un transfert de la tâche qui permette de gagner en lisibilité et d'éviter, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, une multiplication des uniformes censés verbaliser le dépassement du temps de stationnement. Cela s'est fait de manière progressive, avec quelques cahots, et j'ai chaque fois eu à cœur d'en informer la commission des finances. Le dernier soubresaut en date a été la loi cantonale sur les agents de la police municipale qui, jusqu'à fin février, au moment où elle a été votée, prévoyait un plafond en termes de recettes provenant des amendes, ce qui aurait évidemment engendré des complications quant à l'organisation du contrôle du stationnement. Finalement, le Grand Conseil a renoncé à cette disposition, et nous nous en félicitons, mais l'épée de Damoclès était suspendue jusqu'à fin février.

Nous avons donc entamé, conformément au vœu de la commission des finances, Monsieur le conseiller municipal, un processus de retrait très progressif. Lorsqu'un agent quitte son poste, nous ne le remplaçons pas, ce qui fait que, des

84 agents municipaux initiaux, nous sommes passés à une soixantaine, et cela depuis 2007. Nous n'avons plus procédé à des réengagements, car c'était le souhait du Conseil municipal de doser la quotité, forte au début, lors de l'introduction des zones bleues, et réduite ensuite. Le nombre de 60 AM diminue donc petit à petit, très lentement, comme vous l'avez vous-même souhaité.

Pour les quelque 55 agents qui restent aujourd'hui, une discussion est en cours avec l'Etat au sujet d'une phase de transition. En effet, la question n'est plus d'externaliser ou non le contrôle du stationnement, mais de retransférer cette compétence à l'Etat, qui nous l'avait déléguée en 2002 parce qu'il ne voulait ni ne pouvait l'assumer lui-même. Notre partenaire n'est donc plus la Fondation des parkings, mais bien l'Etat. Celui-ci souhaite reprendre cette compétence, parce qu'il constate que certaines communes, et c'est heureux, ont aussi introduit des zones bleues – je pense à Lancy ou à Carouge – et qu'il n'est pas rationnel d'avoir dans chaque commune un corps de contrôle du stationnement. En termes de gestion des deniers publics, il vaut sans doute mieux – et c'est un magistrat écologiste qui mène cette réflexion – que le contrôle du stationnement soit envisagé au niveau cantonal, avec une certaine distance.

En l'occurrence, ce retrait progressif de la Ville et le transfert de cette compétence vers l'Etat va se faire essentiellement durant une phase de transition, au cours du deuxième semestre. Vous savez que la Ville et l'Etat sont liés par convention avec la Fondation des parkings. Aujourd'hui déjà, des agents de la fondation verbalisent le stationnement sur les zones blanches. Il s'agirait, si j'ai bien compris la démarche de l'Etat, d'augmenter la part des agents en mains de la Fondation des parkings, pour diminuer progressivement ceux de la Ville. C'est un subtil dosage qui doit nous permettre de maintenir cette pression nécessaire – et je vous confirme ici que le Conseil administratif n'entend pas se désengager avant terme du contrôle du stationnement – dosage qui se fait en concertation avec l'Etat.

Ce que vous avez pu lire dans la presse relatif au fait que certains agents municipaux, un petit nombre d'entre eux, ont été affectés ponctuellement au contrôle du domaine public correspond à une pratique connue de votre Conseil, qui avait déjà cours sous mon prédécesseur. Nous avons donc affecté, essentiellement en février et en mars, un certain nombre d'agents municipaux au contrôle des terrasses et à différents autres contrôles relatifs au domaine public. C'est l'occasion pour nous, dans la perspective de la reconversion de ces agents, de voir comment ils opèrent sur le terrain, comment ils intègrent un rôle qui pourrait leur être dévolu. Je pense que cela fait partie de la qualité de la reconversion que nous devons au personnel.

Je vous rassure encore une fois, chiffres à l'appui: en décembre 2008, nous avons même mis plus d'amendes qu'en décembre 2007, soit 12 441 amendements en décembre 2007 et 13 066 amendes en décembre 2008. Nous ne diminuons

donc pas la pression, au contraire, nous la maintenons, tant que faire se peut sachant que nous avons une petite diminution d'effectifs. Et nous la maintenons également via les ASM, puisque ceux-ci peuvent infliger des amendes. Je salue ici le travail important qui a été fait ces dernières semaines à propos de la verbalisation des cyclistes. Je cite les cyclistes, parce que c'est une catégorie d'usagers qui vous tient à cœur et que c'est une des dernières campagnes que nous avons menées. Nous avons à cœur, au Conseil administratif, de faire en sorte que tous les usagers de la route, toutes celles et tous ceux qui profitent des voies de circulation soient enclins à respecter non seulement les règles de stationnement, mais également les règles de la circulation.

Voilà, j'espère avoir été le plus complet possible. Je vous confirme l'intention du Conseil administratif de ne pas se désengager, de ne rien saboter en matière de stationnement, mais d'arriver, en concertation avec l'Etat et la Fondation des parkings, à un dosage qui nous permette d'équilibrer les contrôles tout au long de l'année 2009.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Monsieur le magistrat, à vous entendre, on est en perpétuelle réflexion en matière de stationnement! On était en réflexion, depuis le mois de juin, sur l'accord avec la Fondation des parkings; on est encore en pleine réflexion, en phase de transition, avec le Conseil d'Etat, pour négocier le transfert du contrôle. Mais pendant qu'on réfléchit, le corps des AM fond à vue d'œil! Comme vous le dites vous-même, aujourd'hui, ils ne sont plus que cinquante-cinq. Je n'ai pas reçu de réponse claire sur ce qui va se passer en 2009 pour ces 55 agents: vont-ils être redéployés pour d'autres missions, ou bien, pendant qu'on réfléchit, va-t-on continuer à diminuer leur nombre? Enfin, s'agissant des amendes, il serait sans doute intéressant de les comparer aux chiffres de l'année 2006, soit avant votre entrée en fonction...

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je peux évidemment vous donner les chiffres de l'année précédente. Nous les donnons d'ailleurs chaque année en commission des finances, ces chiffres vous sont donc connus et vous pouvez faire les comparaisons. Vous verrez que, proportions gardées, compte tenu de la diminution du nombre d'AM, les chiffres sont relativement constants. Mais, je le répète, la diminution des AM a été validée par votre Conseil, puisqu'au début, avec 84 agents, nous souhaitions exercer une pression forte, dont nous savions qu'elle diminuerait ensuite. En fait, si votre préoccupation est de savoir quelles sont les rentrées financières, j'insiste sur le fait que, dans ce domaine, il faut se soucier des amendes qui sont payées au final. De ce point de vue là, c'est vrai, les chiffres sont mois bons, parce que, d'année en année, on constate une augmentation des gens qui rechignent à payer.

Quant à la prétendue réflexion à rallonge, Monsieur Buschbeck, référez-vous aux nombreuses déclarations, extrêmement claires, que j'ai pu faire ici ou en commission des finances. Nous, le Conseil administratif, la Ville de Genève, ne voulons plus gérer le contrôle du stationnement! Nous l'avons dit. Restait la question de la forme: est-ce que nous externalisons, c'est-à-dire est-ce que l'Etat qui nous délègue une compétence nous permet de la déléguer plus loin? Cela posait quelques difficultés en termes de conception, mais c'était la première piste suivie. Ou est-ce que, plus simplement, l'Etat nous retire la délégation primaire du contrôle du stationnement et la confie à quelqu'un d'autre? C'est ce qui se produit aujourd'hui, en vertu d'une vision politique extrêmement simple, limpide, consistant à vouloir de la lisibilité pour nos concitoyens et concitoyennes, une vision d'ensemble du stationnement, une politique cantonale en la matière, et non pas une politique municipalo-municipale, avec des corps d'agents qui se développent ici et là... Voilà, je crois que je ne peux pas être plus clair! Aujourd'hui, nous ne sommes plus du tout dans la phase de réflexion, mais bien dans la phase d'application.

J'espère vous avoir ainsi répondu à satisfaction. A défaut, je me réjouis de vous réentendre sur le sujet. Je pourrais vous donner des éléments encore plus précis, mais je crois les donner largement à la commission des finances. Pour le surplus, je communiquerai en temps utile sur les modalités précises de ce transfert, une fois que la négociation avec l'Etat aura abouti. J'imagine que ce sera le cas dans le courant du printemps.

*L'interpellation est close.*

## **6. Interpellation du 10 mars 2009 de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greccuccio: «M. Maudet entend-il respecter la liberté syndicale?» (I-186)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greccuccio** (S). Mesdames et Messieurs, je pense que vous avez entendu parler comme moi du cas de M<sup>me</sup> Marisa Pralong, vendeuse à Manor, déléguée syndicale et présidente de la section genevoise d'Unia, qui a été licenciée le 18 février dernier. Je ne reviendrai pas sur l'entièreté des motifs de son licenciement. Mais je ne trahirai rien en disant que Manor s'est séparé de cette personne, jugeant qu'elle manquait de loyauté envers l'entreprise et que le lien de confiance était rompu, suite aux déclarations qu'elle avait faites dans

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordre, 4907.

l'édition de la *Tribune de Genève* des 24, 25 et 26 décembre 2008, où elle parlait des horaires et des conditions de travail des femmes dans la vente, notamment lors des fêtes de fin d'année.

Cette personne n'a absolument pas mentionné son entreprise; elle est restée claire sur le fait qu'elle intervenait en tant que représentante syndicale, décrivant les conditions du secteur de la vente. Mais son licenciement lui a été signifié, licenciement contre lequel le syndicat Unia s'élève vertement. Le Parti socialiste s'associe évidemment au groupe de soutien à M<sup>me</sup> Marisa Pralong, jugeant qu'il s'agit là d'une atteinte inadmissible aux libertés syndicales.

Alors, pourquoi cette interpellation? Il se trouve que, depuis lors, c'est-à-dire depuis une dizaine de jours, le syndicat Unia organise des piquets de soutien aux entrées du supermarché Manor et récolte des signatures en faveur de cette personne, pour contester son licenciement, qu'il juge abusif, et pour demander sa réintégration dans l'entreprise. L'autorisation de la Ville a été sollicitée, puisque le domaine public est utilisé, des stands ont été installés, qui se tiennent tous les jours de 11 h 30 à 14 h, et les samedis après-midi de 14 h à 18 h. Je le souligne, car les organisations syndicales se sont scrupuleusement conformées à ces horaires et aux autorisations qui ont été délivrées.

Certes, on comprend qu'il y ait un climat de tension quand on dénonce ce genre de fait. Le 8 mars, plus de 3000 signatures avaient déjà été récoltées par le syndicat et le 9 mars a été envoyée, par courriel et par recommandé, une lettre du Service de la sécurité et de l'espace publics, contestant la décision qu'il avait lui-même donnée et revenant sur son autorisation, au motif que les syndicats ne respectent pas l'emplacement des stands, qu'ils importunent les clients et qu'ils les empêchent au fond d'entrer dans le magasin. Je fais partie des personnes qui ont fréquenté ces stands et qui ont pu constater que les tables de récolte de signatures sont extrêmement petites et nullement susceptibles d'obstruer l'entrée du magasin. Ces tables de camping sont d'ailleurs placées de telle façon que l'entrée est tout à fait accessible. Les clients et les clientes sont invités à signer la pétition, mais en aucun cas ne sont invités à boycotter le magasin, à ne pas y entrer... D'ailleurs, ce serait illogique puisque la personne licenciée demande elle-même sa réintégration.

Je suis d'autant plus étonnée par la réaction des services de M. Maudet qu'ils proposent que la liberté syndicale aille s'exercer devant Interdiscount, à la rue de la Croix-d'Or – je pense que le magasin en question appréciera qu'on lui envoie des syndicalistes protestant contre un licenciement dans un autre magasin – ou bien à Confédération Centre, voire sur la plaine de Plainpalais! Alors là, permettez-moi de m'étonner de cette proposition! Je rappellerai que la liberté syndicale est un droit fondamental garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme, par la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 – qui mériterait peut-être d'être relue en 2009 – et que les conventions 87 et 98 de

L'Organisation internationale du travail mentionnent expressément cette liberté comme un droit fondamental.

Monsieur Maudet, je me permets donc de me tourner vers vous pour demander que cette position soit revue. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le conflit lui-même – même si le Parti socialiste s'est engagé dans le comité de soutien – mais simplement de vous demander de garantir l'exercice de la liberté syndicale. Je vous rends aussi attentif au fait que le courrier adressé à Unia est nul et non avenu, notamment parce que les faits ne sont pas avérés, mais aussi parce qu'il n'indique aucune voie de recours contre la décision prise par le Service de la sécurité et de l'espace publics, qui devrait pour le moins être cautionnée par le Conseil administratif.

En l'occurrence, les syndicats se sont conformés à votre vœu: ils n'ont pas apporté de tables. Ils ont continué à faire signer la pétition au moyen de petits cartons et ils occupent la rue. En cela, vous n'empêchez pas les organisations syndicales d'être présentes sur le terrain et de continuer à recueillir des signatures. Mais, en aucun cas, il n'y a eu une quelconque action qui aurait contrevenu aux termes de l'accord passé avec vos services. Alors, ou vous garantissez la liberté syndicale – ce dont je vous crois parfaitement capable – ou vous confirmez la position interdisant la tenue des stands qui sont prévus la semaine prochaine, et à ce moment-là vous ouvrez un conflit extrêmement grave avec les organisations syndicales. Mais je doute que vous alliez jusque-là, et en tout cas j'ose espérer que ce ne sera pas le cas.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Monsieur le président, je demande l'ouverture de la discussion sur cette interpellation.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 37 oui contre 29 non (3 abstentions).

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Je vais répondre à cette interpellation en essayant d'être le plus complet sous l'angle chronologique et le moins impliqué sous l'angle politique. Car c'est une contradiction que j'ai relevée dans l'intervention de M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, qui a fait un très long préambule sur les conditions du licenciement de cette dame, qui est au demeurant navrant mais qui ne nous occupe pas dans le cas d'espèce. Nous ne sommes en effet pas là pour statuer sur son cas, dont nous ne connaissons pas les tenants et aboutissants, et je regretterai pour ma part qu'on en fasse une défense politique ici.

Alors, il faut replacer les choses dans leur contexte, d'abord pour s'épargner de monter inutilement sur ses grands chevaux, et ensuite pour savoir exactement ce que l'on a dit et ce que l'on a fait! Le Service de la sécurité et de l'espace publics a été sollicité, comme il l'est plus de 800 fois par année, pour ce qu'on



appelle une manifestation – ces manifestations allant des Fêtes de Genève aux stands de partis, coutumiers des formations de cette enceinte. Le service a été sollicité pour la tenue d'un stand d'information du syndicat Unia aux quatre entrées du magasin Manor, et cela durant la période du 2 au 14 mars. Il se trouve que c'est un emplacement très prisé, comme vous le savez, vous toutes et tous qui récoltez régulièrement des signatures pour des initiatives ou des référendums, car ce magasin est très fréquenté. Il est donc de coutume pour mon service d'accorder facilement l'usage du domaine public, tout en évitant les chevauchements.

L'autorisation a évidemment été donnée, sous réserve que l'on respecte l'ordre public, la tranquillité et la propreté. C'est ce qui est demandé habituellement et c'est ce qui était même proposé dans le cas d'espèce par le syndicat. Or nous avons pu constater – et là ce sont des personnes assermentées qui l'affirment, Madame l'interpellatrice – que la permission octroyée n'était pas respectée, sous différents angles. Le premier problème, c'est qu'à aucun moment le syndicat Unia ne nous a signalé qu'il avait un conflit avec Manor. Je vais y revenir tout à l'heure, mais cela pose un problème objectif, que nous rencontrons dans d'autres situations et que nous réglons la plupart du temps à satisfaction des personnes souhaitant exercer leur droit syndical ou leur droit de manifestation.

C'est le premier problème: on n'a pas été très clair, on nous a un peu trompés sur la marchandise, si je puis dire. Il ne s'agissait pas seulement de tenir un stand d'information ou de récolte de signatures, mais bien de manifester de manière assez agressive – et c'est le deuxième problème – vis-à-vis d'une enseigne de la place, de manifester directement sous ses fenêtres, et cela pendant une durée de quatorze jours. Alors que l'autorisation l'interdit, de nombreux passants ont été interpellés. Nous avons reçu des réclamations de personnes qui ont été gênées à l'entrée du magasin, ou qui ont été carrément alpaguées verbalement, ce que l'autorisation ne permet pas non plus.

Nous avons donc adressé un premier avertissement au syndicat, pour attirer son attention. Le magasin nous a appelés vendredi dernier et, comme nous ne voulions pas réagir sans avoir des constats de personnes assermentées et indépendantes, nous avons procédé auxdits constats et nous avons émis un avertissement à l'endroit du syndicat, en lui disant qu'il ne respectait pas la permission. Samedi, nous avons pu constater qu'il n'avait absolument pas tenu compte de ces remarques, qu'au contraire nous avons dû faire déplacer les petites tables, qui se trouvaient à proximité et non sur les emplacements prévus, assignés clairement sur la base de plans, aux abords de Manor. Raison pour laquelle j'ai décidé hier, sur proposition du service compétent, de retirer la permission d'utiliser le domaine public. Je ne parle pas ici du droit de se trouver devant le magasin et de faire part de son opinion: la liberté d'opinion de ce point de vue là n'est pas menacée. Nous avons simplement retiré la permission d'usage accru du domaine public, dès lors que les conditions extrêmement claires qui avaient été stipulées n'avaient pas été

respectées et qu'il y avait eu un certain nombre d'incidents, avérés et relevés par plusieurs quidams.

Il me semble, Madame l'interpellatrice, que le syndicat en question a un peu de peine vis-à-vis du magistrat qui tape du poing sur la table quand on outrepassé une permission, alors qu'il ne dit pas souvent non... Là, nous avons dit non, mais je peux vous assurer que nous disons oui à la majeure partie des demandes des partis politiques, des syndicats. En revanche, nous avons aussi à cœur de préserver l'ordre public et c'est là que j'en viens à la question de la localisation. Si un parti nous dit, par exemple, qu'il souhaite manifester juste devant le siège du Parti socialiste, qu'il veut installer sa table devant la vitrine, avec ses drapeaux et ses banderoles, nous lui disons non. Nous lui disons de s'installer à la place du Molard, devant Confédération Centre, ou dans des lieux où il peut s'exprimer sans porter directement préjudice au parti en question.

Je vous donnerai un autre exemple bien connu: les milieux anti-fourrure ont souhaité, à plusieurs reprises, pouvoir manifester en installant des tables, du matériel, devant des magasins de fourrure. Là, de la même manière, nous leur avons demandé de se déplacer dans un autre endroit.

Je conclus en répétant que nous n'avons pas interdit la manifestation, que nous n'avons même pas retiré la permission: nous avons simplement demandé à Unia – qui a d'ailleurs déjà consacré une semaine de manifestation à ce sujet et qui a largement pu faire valoir sa position – de se déplacer et de s'installer à un des endroits que nous lui proposons. Nous respectons ainsi, et c'est la position du Conseil administratif, la liberté syndicale, car il ne s'agit pas d'empêcher une manifestation. Nous n'avons ni cette prétention ni cette volonté. J'espère ainsi avoir répondu à votre préoccupation.

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Vera Figurek, vice-présidente.)*

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). J'ai entendu le conseiller administratif Maudet et j'estime n'avoir pas reçu d'explications convaincantes. Ces explications-là, Monsieur Maudet, je les ai lues dans le courrier qui vous a été adressé par Unia et dans les courriers que vous lui avez adressés. En revanche, il y a d'autres éléments dans ces courriers que vous auriez pu citer et, puisque vous ne l'avez pas fait, je vais me permettre de le faire.

Ainsi, s'agissant du motif de la manifestation qui n'aurait pas été annoncé, je lis le courrier d'Unia: «Cette action s'inscrit dans notre activité syndicale de défense des travailleurs.» Je pense que faire une pétition pour une personne qui a été licenciée entre bien dans le cadre d'une activité syndicale. Vous auriez aussi

pu dire ce qu'a répondu votre service, à savoir: «Si le service avait eu connaissance de cet élément de fait, il ne vous aurait pas attribué des emplacements à proximité immédiate du commerce susmentionné.» Permettez-moi de dire, Monsieur Maudet, que, pour moi et pour nous socialistes, c'est une atteinte aux libertés syndicales! Considérer que le fait d'organiser une récolte de signatures ou un piquet de protestation – et Dieu sait s'il y en a eu dans l'histoire du mouvement syndical – considérer que le faire pour un ou une salariée licenciée ne peut donner lieu à autorisation, c'est là une position antisyndicale, qui va contre la liberté syndicale.

Ensuite, vous dites que plusieurs infractions ont été constatées. Mais vous auriez aussi pu préciser que votre premier courrier a été motivé par la réaction d'un avocat dont je ne citerai pas le nom, par respect pour la personne. Vous auriez pu préciser que cet avocat assurant la défense des intérêts de Manor vous avait interpellé plusieurs fois, disant que les syndicats ne respectaient pas les conditions auxquelles la permission était assujettie. Nombre de ces réclamations viennent donc de l'avocat du grand magasin en question.

Et puis, troisième élément, vous auriez pu vous élever contre les personnes qui ont pris des photos des syndicalistes qui faisaient signer la pétition. Vous auriez pu relever qu'il est contraire à la loi sur la protection des données de filmer, par le biais de la vidéosurveillance du magasin, les personnes qui sont sur le trottoir et de conserver les images. De cela aussi, vos services, notre municipalité est responsable!

Enfin, dernier élément, vous parlez d'ordre public. En l'occurrence, si la collectivité publique veut garantir l'ordre public, elle doit aussi garantir l'exercice de toute liberté, et particulièrement des libertés syndicales. Comment un pays aussi privilégié pourrait-il ne pas garantir les libertés syndicales? Monsieur Maudet, si vous voulez l'ordre public, revenez sur votre décision, car Unia n'ira pas devant Confédération Centre, n'ira pas dans les Rues-Basses ni sur la plaine de Plainpalais. Unia restera près de Manor, utilisant le domaine public de manière libre comme la loi l'y autorise. Alors, laissez-le au moins installer ces petites tables pour poser les feuilles et pour que les personnes puissent signer la pétition dans des conditions acceptables.

Ce n'est là qu'une toute petite chose, mais je vous rappelle qu'en garantissant cette liberté vous donnez aussi plus de chances aux négociations d'aboutir, à la satisfaction des deux parties. Dans toute négociation, les parties ont intérêt à lâcher un peu de lest, dans l'intérêt public, et je pense que votre attitude pourrait y contribuer largement.

**M<sup>me</sup> Maria Casares** (AGT). Pour ma part, Monsieur Maudet, j'aimerais bien avoir des précisions quant aux faits que vous signalez comme avérés. Qui vous a

relaté ces faits, y a-t-il eu des plaintes, de passants par exemple, sur l'agressivité qui se serait manifestée? Moi-même, j'ai participé à plusieurs reprises à la tenue de ces stands, et je peux vous dire que l'attitude des militants et l'information donnée par les délégués syndicaux étaient tout à fait respectueuses. A moins que vous considériez, ou que d'autres personnes considèrent que donner une information, dénoncer des abus, exercer son droit à la liberté syndicale, c'est abuser...

J'aimerais dire ici, puisque j'y étais, que j'ai une autre version des faits. Des tracts étaient distribués, des signatures étaient récoltées, mais c'était pour demander à la population un soutien à l'égard de ce que les syndicats, Unia en l'occurrence, considèrent comme un licenciement abusif. Je ne veux pas me prononcer sur le fond, mais simplement donner, en tant que témoin, ma version des faits.

En l'occurrence, Monsieur Maudet, trouvez-vous normal qu'un des responsables de ladite entreprise – je ne vais pas la nommer pour ne pas faire de publicité, voire pour éviter un procès peut-être – qu'un des responsables ait pris des photos des délégués syndicaux et de moi-même? Trouvez-vous cela normal? A votre avis, n'est-ce pas aussi abuser? Cela pour dire qu'il faut vraiment considérer les deux versions, ne pas prendre parti, mais garder la juste mesure.

Enfin, Monsieur Maudet, ce n'est pas la première fois que les syndicats utilisent le domaine public et demandent des autorisations pour ce faire. Par exemple, lors de la débâcle de Swissair, ou dans le cas d'une entreprise fabriquant des jouets à Genève, vous vous souvenez que les syndicats ont lancé des campagnes et ont fait usage de l'espace public, avec autorisation. Or, à aucun moment, la Ville ou le Canton ne leur ont nié ce droit. Ma cheffe de groupe me souffle que même l'entreprise n'a pas déposé plainte, qu'elle n'a adressé aucune réclamation aux autorités cantonales ou municipales pour dire que cela la gênait. A mon avis, dans le cas qui nous occupe, si l'entreprise s'acharne autant à combattre les libertés syndicales, c'est qu'elle n'a peut-être pas la conscience très tranquille...

**M. Jacques Baud** (UDC). Mesdames et Messieurs, vous parlez de syndicats, mais j'aimerais savoir où ils sont, vos syndicats! C'est devenu une arme politique et vous avez complètement oublié la défense des travailleuses et des travailleurs. J'en veux pour preuve la différence des salaires entre les hommes et les femmes, que je trouve inadmissible. Qu'avez-vous fait à cet égard, vous les syndicalistes? Par ailleurs, c'est un sujet qui regarde le Grand Conseil, et non cette petite assemblée, bien gentille et sympathique. J'aimerais donc bien qu'on passe à autre chose, et surtout qu'on réfléchisse! La défense des travailleurs, oui, mais s'agissant des syndicats, je m'interroge, car ils ne font pas leur boulot!

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je ne tenais pas vraiment à intervenir ce soir, mais j'avoue que le débat est tentant. Il l'est pour diverses raisons, mais je n'en

développerai qu'une seule: la liberté syndicale n'est pas négociable! Autrement dit, ce ne sont pas des libertés, mais la liberté!

D'après les arguments que j'ai entendus, on reproche aux syndicats de ne pas avoir ramassé les papiers, de ne pas s'être bien tenus... Mais, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une lutte, d'une lutte syndicale, et les syndicalistes ne sont pas des militaires! Ils ne marchent pas au pas, ils ne sont aux ordres de personne, si ce n'est aux ordres des luttes qu'ils ont décidé de mener, et de mener jusqu'au bout! Je trouve donc, non pas gênant, mais révoltant qu'on utilise des arguments aussi légers pour limiter une liberté qui, en aucun cas, ne peut l'être.

S'agissant de l'endroit, je me demande pourquoi on a choisi Confédération Centre: on aurait pu choisir l'aéroport, ou n'importe quel autre lieu, puisque de toute façon l'endroit n'est pas important. Mais, dans le cas d'espèce, il s'agit d'un conflit du travail dans cette entreprise en particulier, et il est légitime que les syndicats veuillent faire leur travail à cet endroit de l'espace public. Car je tiens à rappeler que l'espace public l'est à tous les titres. Il n'est pas l'espace d'un département qui a la fonction de le gérer: il est aussi l'espace public des travailleurs qui ont besoin d'être défendus. Voilà pourquoi les syndicats ont le droit d'investir cet espace public qui, somme toute, appartient à tout le monde.

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Mesdames et Messieurs, encore une fois, on veut exclure les pauvres de Genève, surtout au centre-ville! J'ai souvent eu l'occasion de récolter des signatures devant Manor, mais ces gens-là ne veulent pas nous voir. Pourtant, nous nous battons pour le peuple, pour la population, nous ne gênons personne. A chaque fois que je récolte des signatures, je salue les clients – bonjour Madame, bonjour Monsieur! – et ceux-ci sont contents de nous voir. En revanche, les responsables du magasin ne veulent pas nous voir. A mon avis, il faut lever cette interdiction, surtout quand il s'agit de partis politiques et de syndicats.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Je vais d'abord répondre à quelques points de détail, puis de manière plus générale. A la question de savoir qui a fait les constats, Madame Casares, je répéterai qu'il s'agit de fonctionnaires assermentés, dépourvus de toute attache partisane, qui ont prononcé un serment face au Conseil administratif et qui sont là pour attester de faits. Moi-même, je ne me suis pas rendu sur place. Je me suis basé, non pas sur l'avis du grand magasin en question, ni sur les positions de son avocat, mais sur ce que les fonctionnaires de la Ville ont constaté, fonctionnaires que je respecte et dont je ne mets pas en doute la parole.

J'ai une deuxième réponse à donner à la préopinante socialiste. Vous savez, Madame, que la Ville de Genève n'a pas pour vocation d'être l'organe de

contrôle de l'utilisation d'images prises par des moyens de vidéosurveillance depuis l'intérieur d'un magasin. Une nouvelle loi est entrée en vigueur, qui a fait l'objet d'un gros travail du Grand Conseil et que je considère comme une bonne loi. Elle met un certain nombre de garde-fous et permet notamment à toute personne privée qui se sent abusivement filmée ou photographiée de protester auprès du Canton, respectivement auprès du Département des institutions, et de faire usage de son droit le plus strict à disposer de son image. Mais la Ville n'est pas en cause ici, elle n'a pas pour vocation de sermonner le magasin en question ou tout autre intervenant qui prendrait des images sur le domaine privé, même si cela se fait depuis le domaine privé sur le domaine public. Je conviens que cela peut poser un problème, mais ce n'est pas à la faveur de ce cas-là qu'on va le régler, ni dans cette enceinte – M. Baud avait raison. Et les fonctionnaires ne le disent pas, parce qu'ils n'ont pas à le dire: ce n'est pas relevant dans la situation qui les occupe, de même qu'il n'est pas relevant de savoir si les gens se font photographier. En fait, on part de l'hypothèse que c'est possible: lorsque vous vous baladez sur le domaine public, vous pouvez être pris en photo et vous avez le droit, ensuite, de demander la disposition de l'image, mais il ne s'agit pas de cela ici.

J'aimerais affirmer très clairement que la liberté d'opinion est un principe fondamental dans notre démocratie, qui n'est pas en cause dans cette affaire. Une des déclinaisons de la liberté d'opinion est la liberté syndicale: c'est une liberté aussi importante que toutes les autres, mais qui s'entrechoque parfois avec d'autres libertés précisément. La liberté syndicale ne s'étend pas à l'infini, contrairement à ce que vous semblez croire. Récemment encore, un de mes collègues, qui a développé une pratique syndicale bien plus nourrie que moi et qui me livre régulièrement ses enseignements, me rappelait que le fait de bloquer un dépôt de transports publics, par exemple, peut présenter une dimension pénale, limitative en termes d'action syndicale. C'est un risque que prennent les syndicalistes, un risque avec lequel ils comptent, car la liberté syndicale a des limites: elle s'arrête là où la liberté des autres commence.

Nous considérons, nous Conseil administratif, que la proportionnalité a été respectée. Le fait que, pendant huit jours, les manifestations ont pu avoir lieu devant le bâtiment nous laisse supposer que la liberté syndicale a pu s'exercer et que la manifestation peut s'arrêter là, quant à cette localisation géographique. Ce n'est pas attenter à la liberté syndicale que de demander aux syndicalistes de se déplacer. Je le répète: je suis très attaché à toutes les libertés, aussi bien les libertés publiques que les libertés privées. Or, parmi les libertés privées, il y a aussi la liberté économique, la liberté de faire marcher un commerce. C'est aussi une dimension importante de pouvoir payer les employés à la fin du mois, de faire en sorte que les clients puissent venir, de dégager un certain chiffre d'affaires.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif souhaite vous donner un message clair: nous sommes les défenseurs et les garants de toutes les libertés,

publiques et privées. Mais celles-ci ne sont pas extensibles à l'infini, comme le montre bien ce dossier, et il y a des mesures, des dosages à faire, qui sont parfois difficiles. En règle générale, quand on gère le domaine public – et mon homologue cantonal Laurent Moutinot l'a encore montré récemment à propos de la manifestation contre le WEF (World Economic Forum), qu'il a interdite en accord avec le Conseil d'Etat – on évite de mettre l'huile et le feu côte à côte. C'est la moindre des choses qu'on puisse attendre d'un exécutif responsable.

*L'interpellation est close.*

*(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)*

**7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 novembre 1999 de M<sup>mes</sup> Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Jacques Mino et Guy Savary, acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, intitulée: «Hommage à un défenseur émérite des droits de l'homme» (M-39)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Vu l'engagement de Genève dans la défense des droits de l'homme, qui s'est notamment concrétisé par la mise à disposition du Palais Wilson pour accueillir le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU,

vu le rôle important joué par de nombreux habitants de notre ville pour la défense des droits de l'homme,

considérant:

- qu'il convient de rappeler, à ce titre, le rôle particulièrement important du docteur Kazem Radjavi, qui a vécu et enseigné de nombreuses années à Genève, tout en militant activement au sein de la Ligue suisse des droits de l'homme, et qui s'est tout particulièrement consacré, au péril de sa vie, à la dénonciation des violations de ces droits en Iran, son pays d'origine, ainsi qu'à la protection des victimes, notamment par ses interventions réitérées auprès de la Commission des droits de l'homme à l'ONU;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Développée, 3673.

- que, suite à son engagement, Kazem Radjavi a été lâchement assassiné, sur notre sol, le 24 avril 1990, par des agents de son pays d'origine, lesquels ont été démasqués par la justice mais ne sont jamais passés en jugement, la France les ayant libérés;
- qu'il se justifierait, en prévision du dixième anniversaire de cet ignominieux assassinat, que la Ville de Genève rende hommage publiquement à un défenseur des droits de l'homme, qui a payé de sa vie son engagement sans faille au profit de cette noble cause à laquelle il serait ainsi également rendu hommage;
- qu'une plaque commémorative, ou la réalisation d'un buste ou d'une autre œuvre d'art, placée par exemple dans le site du Palais Wilson, constituerait un hommage adéquat à cette haute personnalité de notre ville, au même titre que l'hommage rendu à d'autres personnalités qui ont marqué Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire réaliser une plaque commémorative ou un autre objet d'art rendant hommage au défenseur émérite des droits de l'homme que fut Kazem Radjavi.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette motion est aujourd'hui sans objet car le Conseil d'Etat, sur proposition de la Ville de Genève, a décidé de donner le nom de Kazem Radjavi à une rue du quartier de Sécheron. Cette artère a été inaugurée en 2006.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*



**8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 mars 2000 de la commission sociale et de la jeunesse et de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 16 février 2005, intitulée: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles» (M-82)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les mesures suivantes, en présentant si nécessaire des crédits d'investissements au Conseil municipal:

1. demander à l'Etat de Genève d'entamer une révision du plan localisé de quartier (PLQ) N° 27930 (en faisant usage du droit d'initiative municipal en matière de PLQ), afin de renoncer à la construction de bâtiments industriels de sept étages le long de la rue de Lyon et de les remplacer par un espace de détente public sur la petite parcelle située entre l'école de l'Europe et la rue de Lyon, ainsi que par un bâtiment de gabarit plus modeste, affecté à des activités artisanales et à des PME, sur la parcelle plus grande située plus haut sur le même axe;
2. donner à la Maison de quartier de Saint-Jean les moyens suffisants et le mandat de pouvoir s'occuper aussi des jeunes du quartier des Charmilles en général et plus particulièrement de ceux vivant dans le triangle formé par la rue de Lyon, l'avenue d'Aire et l'ancienne usine Tavano SA, quitte à envisager l'ouverture d'une antenne de la maison dans ce périmètre;
3. développer la présence d'infrastructures sociales et culturelles de proximité dans ce périmètre, en particulier des locaux en gestion accompagnée pour les jeunes;
4. renforcer les mesures de modération de circulation sur l'avenue d'Aire dans le cadre d'un plan d'assainissement en matière de bruit;
5. demander à l'Etat de poser des radars de contrôle de vitesse le long de la rue de Lyon (dans les deux sens) afin de faire respecter la limitation de vitesse à 50 km/h;
6. mettre en place des passages piétonniers supplémentaires pour traverser la rue de Lyon, ainsi qu'une arborisation adéquate sur son côté gauche;
7. proposer un réaménagement de la contre-route de l'avenue d'Aire, sur le tronçon chemin Furet-place des Charmilles, pour renforcer son statut résidentiel.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 162<sup>e</sup> année»: Rapports, 4846.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a traité la plupart des invites de la motion M-82 en créant l'Espace de quartier LE99. La réponse apportée à la motion M-314, intitulée: «99, rue de Lyon», montre la nouvelle dynamique de quartier qui s'est installée depuis l'ouverture de cette structure en septembre 2007.

Par ailleurs, les mesures suivantes ont été prises depuis 2005:

- renforcement des contrôles de vitesse dans la rue de Lyon;
- mise en place et sécurisation de passages pour piétons;
- réaménagement de la contre-route de l'avenue d'Aire sur le tronçon chemin Furet-place des Charmilles.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

*Jacques Moret*

Le maire:

*Manuel Tornare*

**9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 avril 2005 de M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2005, intitulée: «Rhino: la Ville doit soutenir les habitant-e-s!» (M-537)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant que:

- le Conseil municipal a accepté, le 3 décembre 2003, la motion M-409 recommandant l'achat des immeubles du boulevard de la Tour 12-14 et du boulevard des Philosophes 24 par la Ville de Genève;
- les personnes habitant ces immeubles (58 adultes et 10 enfants) risquent de se retrouver brutalement à la rue d'ici peu de temps;
- l'association des habitant-e-s de ces immeubles a démontré son engagement au long des seize années d'occupation et son souci de préserver du logement social au centre-ville;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Développée, 2620.

- les autorités politiques doivent se préoccuper de toute urgence de cette situation très grave,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de reprendre de toute urgence les démarches visant à acheter, en collaboration avec l'association des habitant-e-s, les parcelles 727, 741 et 742 (Registre foncier section Plainpalais), soit les immeubles du boulevard de la Tour 12-14 et du boulevard des Philosophes 24;
- plus généralement, d'entreprendre, en collaboration avec l'Etat et les propriétaires, toutes les démarches nécessaires pour faire en sorte qu'aucun-e habitant-e ne se retrouve à la rue.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Suite à différentes interventions au niveau municipal en vue d'une éventuelle acquisition de ces immeubles par la Ville, le propriétaire a spontanément écrit à la Ville de Genève, en date du 18 décembre 2003, en indiquant que les immeubles n'étaient pas à vendre.

Les contacts ultérieurs qui ont pu avoir lieu n'ont pas permis une acquisition.

En 2007, lors de l'évacuation, la Ville de Genève a permis le relogement de plusieurs personnes dans le parc immobilier de la Gérance immobilière municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 février 2008 de M<sup>me</sup> Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio et M. Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 22 septembre 2008, intitulée: «Pour la création d'un recueil systématique des règlements de la Ville de Genève» (M-777)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. répertorier l'ensemble des règlements et arrêtés municipaux de portée générale;
2. les classer dans un recueil systématique, comparable à celui de l'Etat de Genève;
3. reproduire ce recueil sur le site internet de la Ville de Genève.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La problématique de l'état de la réglementation municipale n'est malheureusement pas nouvelle en Ville de Genève. Déjà en 1990, le secrétaire général adjoint de l'époque préconisait l'établissement d'un concept et la rédaction d'un règlement fixant l'organisation de l'administration, tout en soulignant la nécessité de procéder à une évaluation formelle et matérielle de la réglementation municipale.

En avril 1992, le Conseil administratif charge le secrétaire général de préparer un programme de travail concernant l'évaluation tant formelle que matérielle des règlements municipaux en déterminant les priorités à respecter, les délais, conditions et modalités de cette opération.

En 1996, l'ancien secrétaire général adjoint, devenu entre-temps secrétaire général du Conseil administratif, a publié un long article intitulé «Projet de révision globale de la réglementation de la Ville de Genève» dans la revue juridique *LeGes*.

Il y explique que le nouveau concept relatif à la réglementation Ville de Genève adopté par l'autorité exécutive «n'a pu, pour l'instant, être mis en œuvre que partiellement car d'autres projets prioritaires ont mobilisé les ressources nécessaires».

Tout en faisant état du caractère plus qu'insatisfaisant de la situation actuelle, il assure que «La révision des règlements municipaux reste cependant d'actualité.

---

<sup>1</sup>Développée, 1631.

Ce projet est aujourd'hui repris. Il importe en effet, à l'heure où les collectivités publiques sont en proie à des difficultés financières et budgétaires qui les obligent à repenser certaines de leurs missions, qu'elles se penchent aussi sur les normes juridiques qu'elles édictent, pour les moderniser et les simplifier, dans l'intérêt de ceux qui sont chargés de les appliquer et qui disposeront, dès lors, de meilleurs outils de gestion, comme dans l'intérêt de la population et des contribuables pour lesquels il est important que les textes juridiques correspondent aux besoins et déploient les effets recherchés.»

L'auteur de cet article souhaite, en sa qualité de secrétaire général, garder la maîtrise et la gestion de ce dossier.

Pour des raisons qui nous échappent, le concept exposé dans l'article mentionné ci-dessus n'a pas été mis en œuvre. Il semble, par la suite, qu'un mandat rémunéré à hauteur d'une dizaine de milliers de francs ait été confié aux services de la Chancellerie d'Etat pour qu'ils effectuent le travail de révision formelle, préalablement à la publication de tout ou partie de la réglementation municipale dans le cadre du projet du système d'information de la législation genevoise.

Toujours est-il que, vers la fin de l'année 2004, les deux juristes du Palais Eynard, soit l'embryon de ce qui deviendra, deux ans plus tard, le Service juridique, découvrent, à la faveur du traitement des dossiers et de la conduite des procédures judiciaires, lesquelles ne sont plus systématiquement confiées à des avocats extérieurs, un certain nombre d'éléments insolites et d'incohérences dans la réglementation communale. Force leur est de constater que la réglementation communale n'a pas fait l'objet, durant plus d'une quinzaine d'années, de l'attention nécessaire à une gestion digne de ce nom.

Ils saisissent l'occasion de la nomination d'un directeur général à la tête de la Ville pour le munir, dans le courant de l'année 2005, de leurs constatations.

D'emblée, sensible à cette problématique, celui-ci charge le Service juridique de procéder à une première évaluation de la situation en passant rapidement en revue la centaine de règlements que compte le corpus municipal. En outre, la gestion administrative des règlements est confiée à l'Administration centrale.

Ce travail imposant prendra six mois et donnera lieu à un rapport circonstancié transmis au Conseil administratif en avril 2006.

Les constatations effectuées ont permis de déterminer avec précision les différentes anomalies présentes dans le corpus réglementaire et de les classer par type. Cette démarche préalable est essentielle car, lorsque l'on veut trouver quelque chose, il faut d'abord savoir précisément ce que l'on recherche.

Par la suite, un planning détaillé des opérations a été établi. En 2008, le Service juridique a obtenu les ressources nécessaires pour engager deux jeunes juris-

tes, sous contrat temporaire, de sorte que les travaux de révision ont d'ores et déjà pu commencer durant le dernier trimestre de cette année. Il s'agit d'un travail minutieux et de longue haleine qui devrait se poursuivre au moins durant l'année prochaine.

Une fois la révision achevée, il faudra nécessairement se pencher sur les actions à entreprendre afin de régulariser d'éventuelles informalités, au besoin en obtenant, de cas en cas, la validation d'une autorité supérieure, si celle-ci s'avère nécessaire.

Puis, l'ensemble des règlements, classés de manière systématique, pourra être mis à la disposition du public et des collaborateurs de l'administration par le biais de l'application HyperLEX développée en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication et dotée d'un moteur de recherche.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Manuel Tornare*

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio (S).** En tant que motionnaire, je ne suis pas satisfaite de cette réponse. Répertorier l'ensemble des règlements, les classer, puis les reproduire sur le site internet de la Ville nous semblait de nature à assurer la transparence envers les conseillères et conseillers municipaux, ainsi qu'envers les citoyennes et les citoyens. Or, en lisant la réponse qui nous est donnée par le Conseil administratif et plus particulièrement par son directeur général, je constate qu'on y invoque beaucoup d'impossibilités. On nous explique pourquoi c'est long, difficile, compliqué, mais cette réponse montre surtout que nous ne sommes pas capables d'éditer de manière systématique et lisible les règlements qui existent, les décisions que nous prenons. J'espère donc que ce travail s'effectuera quand même plus rapidement que ce que je crois lire entre les lignes.

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Pas plus que la préopinante je ne suis satisfait de cette réponse. Notre demande était claire et la réponse est plutôt obscure, voire inquiétante, dans le sens où nous avons l'impression que cela va prendre encore des années. Or nous aimerions effectivement que ce travail se fasse beaucoup plus rapidement que ce qui est prévu dans cette réponse.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Voilà une motion qui avait été acceptée à l'unanimité du Conseil municipal, du moins j'ai peine à croire que cela n'ait pas été le cas... Or le Conseil administratif nous répond qu'il ne peut pas publier, non

pas que les moyens techniques lui manqueraient ou qu'il n'aurait pas déterminé le format, le mode, mais simplement parce qu'il n'est pas fier de ses textes légaux! En l'occurrence, ce n'est pas véritablement une surprise, il faut bien le reconnaître... Mais, après ce constat, le Conseil administratif nous dit qu'il a besoin de plusieurs années pour relire, réinterpréter l'ensemble de ces textes. Soit, mais la conséquence intermédiaire, c'est que ces textes dont nous refusons la publication, nous persistons sans doute à les opposer à une population qui n'y a pas accès!

Là encore, je voudrais rappeler le souvenir de M. Fatio, arquebusé en 1707 pour avoir soutenu qu'en Ville de Genève les textes légaux devaient être publics. Nous avons tous bien ri lorsque nous avons fêté cet anniversaire, en présence du Conseil administratif au demeurant, car nous étions tous convaincus que c'était là de l'histoire ancienne et que cela ne pouvait plus advenir! Pourtant, aujourd'hui, nous lisons que le Conseil administratif entend conserver un caractère confidentiel à des documents légaux ou des textes obligatoires, au simple motif qu'il est conscient de leur imperfection.

Mesdames et Messieurs, si ces textes sont imparfaits, il faut les abroger. Et si ces textes ne sont pas publiés, en aucun cas ils ne peuvent être opposables à une population à qui on les tait! C'est là un raisonnement élémentaire, et c'est la réponse que nous attendons du Conseil administratif, en souvenir de ce citoyen de Genève qu'on a nuitamment arquebusé, pour avoir soutenu une telle évidence.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je passe maintenant la parole à M. Barbey, pour un hommage.

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs, aujourd'hui n'est pas seulement la Journée pour l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes, ce qui est une noble cause, mais aussi le jour où nous devons, au niveau plus modeste du Conseil municipal, prendre congé de Nathalie Fontanet. Nathalie est une célébrité à l'intérieur de cette enceinte et il n'est pas nécessaire de la présenter. Toutefois, j'aimerais quand même rappeler quelques étapes de son parcours, ne serait-ce que pour le *Mémorial*.

Nathalie, tu as été élue en 2003 dans cette enceinte, à la suite d'une campagne très sympathique, lors de laquelle j'ai eu l'occasion de faire ta connaissance. Tu as siégé depuis à la commission de l'aménagement et de l'environnement, à celle des travaux et à celle des sports et de la sécurité, tout en effectuant de nombreux remplacements dans d'autres commissions, en particulier à la commission des finances. En 2007, tu as mené une campagne en tous points exemplaire, mais difficile, pour la défense du siège libéral au Conseil administratif de la Ville de

Genève. Tu l'as fait avec un esprit extrêmement combatif, cet esprit de meneuse que nous avons tous apprécié.

En 2005, tu as été élue au Grand Conseil. Tout le monde s'attendait à ce que tu privilégies le prestige de la haute assemblée, par rapport au travail de terrain du Conseil municipal, mais cela n'a pas été ton choix. Ainsi, depuis presque deux ans, tu assumes de front la députation et le rôle de conseillère municipale. C'est une performance, puisque, en même temps, tu assumes ton rôle de mère et ton emploi dans une grande banque de la place, dans laquelle tu as pris du galon en même temps que tu prenais du galon politique. Alors, si j'ai une question à te poser, c'est celle-ci: comment as-tu fait pour mener toutes ces activités de front, à la satisfaction et pour le plaisir de tous?

J'aimerais rappeler ici quelques-unes de tes actions, et tout d'abord l'action phare qu'a été le référendum sur les édicules de la rade, dont tu as été la cheville ouvrière, l'animatrice principale, et qui a été une réussite. Au niveau de l'aménagement, tu as déposé des motions sur l'éclairage public, sur la sécurité. Tu as aussi beaucoup œuvré en faveur du sport pour les jeunes, ainsi qu'au niveau de la sécurité. Lors du réexamen des compétences des agents de sécurité municipaux, tu as eu l'occasion de déposer, au nom du Parti libéral mais aussi du Conseil municipal, un projet de loi au Grand Conseil visant à réorganiser la police. Voilà pour l'action politique.

Maintenant, pour ce qui est de la femme, comme je l'ai dit tout à l'heure, tu nous as beaucoup impressionnés par ta façon de mener de front tous les aspects de ta vie, privée, professionnelle et politique. Cela en affichant ce qui te caractérise et qui déroute les gens qui t'abordent, c'est-à-dire un air très Champel, très BCBG, et un discours qui, pour le moins, ne manque pas de franchise, voire un langage fleuri... Ceux qui ont eu la chance de militer à tes côtés se sont rendu compte que, si tu n'étais pas une fille de la campagne, tu étais en tout cas une fille des campagnes! Tu en a mené plusieurs avec nous et non seulement tu as su les animer, mais tu as aussi montré une capacité extraordinaire à mettre les gens dans ta poche, à devenir leur amie. J'ai vu à plusieurs reprises des gens venus exprimer leur désaccord, venus te provoquer dans tes convictions politiques, repartir deux minutes plus tard avec un grand sourire, comme s'ils avaient toujours été tes amis. Je sais que ce charme, cette force de conviction, tu sauras en faire usage au Grand Conseil, où ils continueront à t'être très utiles.

Nathalie, nous sommes heureux que tu ailles vers de plus hautes destinées, mais tu nous manqueras. Tu nous manqueras par cette capacité de meneuse dont tu as su faire preuve dans les campagnes, par l'incroyable force de travail que tu as mise au service du groupe libéral pendant ces six ans, par ton esprit critique et toujours constructif. Cela a vraiment été un plaisir de travailler avec toi pendant ces six ans. Alors, va, pars au Grand Conseil, où le Conseil municipal a besoin



que l'on relaie son action. Notre amitié et notre reconnaissance l'accompagnent!  
(*Applaudissements nourris.*)

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour ce témoignage d'amitié qui me touche beaucoup. Vous allez vraiment me manquer, mais j'espère que je continuerai à vous voir, à débattre, à relayer certaines de vos idées. Comme je l'ai dit lors de ma démission, ce que j'ai apprécié dans ce Conseil municipal, c'est que nous pouvions véritablement décider ensemble, faire des pas les uns vers les autres, arriver à trouver des compromis, ce qui n'est pas toujours aussi simple au Grand Conseil... Le Conseil municipal a ceci d'avantageux qu'on est vraiment dans le concret, dans les problèmes qui touchent de près le citoyen. Dans ce sens, la commune est un étage absolument indispensable et je combattrai toujours la suppression de la Ville en tant que commune, soyez-en assurés! La Ville a un rôle à jouer et même si je trouve qu'elle devient un peu «obèse», comme nous le disons ces temps, qu'elle a tendance à trop se déployer, je combattrai pour que notre commune subsiste, pour qu'elle reste cette entité privilégiée pour les citoyens. Mesdames et Messieurs, sachez que j'ai eu beaucoup de plaisir à siéger parmi vous! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Madame Fontanet, je vous souhaite le meilleur pour la suite, avec le grand M... théâtral que je n'ose prononcer, même si nous menons ici une politique très concrète et parfois basement terre à terre... Bonne chance! Nous accueillerons votre successeur à 20 h 30. En attendant, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un excellent appétit.

## **11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **12. Interpellations.**

Néant.

4946

SÉANCE DU 10 MARS 2009 (après-midi)  
Questions écrites

**13. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 4906
2. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2010. . . 4906
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 4906
4. Questions orales . . . . . 4908
5. Interpellation du 10 mars 2009 de MM. Mathias Buschbeck, Jean-Louis Fazio et M<sup>me</sup> Salika Wenger: «Qui contrôle encore le stationnement en ville de Genève?» (I-185) . . . . . 4921
6. Interpellation du 10 mars 2009 de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «M. Maudet entend-il respecter la liberté syndicale?» (I-186) . . . . . 4926
7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 novembre 1999 de M<sup>mes</sup> Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Jacques Mino et Guy Savary, acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, intitulée: «Hommage à un défenseur émérite des droits de l'homme» (M-39). . . . . 4935
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 mars 2000 de la commission sociale et de la jeunesse et de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 16 février 2005, intitulée: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles» (M-82) 4937
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 avril 2005 de M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2005, intitulée: «Rhino: la Ville doit soutenir les habitant-e-s!» (M-537). . . . . 4938
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 février 2008 de M<sup>me</sup> Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio et M. Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 22 septembre 2008, intitulée: «Pour

la création d'un recueil systématique des règlements de la Ville de Genève» (M-777) .....	4940
11. Propositions des conseillers municipaux .....	4945
12. Interpellations .....	4945
13. Questions écrites .....	4946

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*